



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1605

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Convention de financement des études relatives à la phase projet de la première tranche de travaux avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, SNCF gares & connexions et la SPL Lyon Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère Panassier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1605**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Convention de financement des études relatives à la phase projet de la première tranche de travaux avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, SNCF gares & connexions et la SPL Lyon Part-Dieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu fait l'objet d'un grand projet partenarial, inscrit au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et dans la déclinaison métropolitaine du contrat de plan. Par délibération n° 2013-4068 du 26 septembre 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention d'études avant-projet à passer entre la Communauté urbaine, l'État, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, Réseau ferré de France (RFF), SNCF Gares & Connexions et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Ces études sont maintenant achevées et il convient désormais d'engager les études de niveau "projet".

Pour rappel, les objectifs généraux et le programme retenus peuvent être déclinés selon les enjeux suivants :

- le desserrement et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges et l'augmentation de sa capacité,
- le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode, et conforter la fonction de hub métropolitain, régional, national, et européen,
- l'amélioration du service aux voyageurs.

Ce projet est mené en cohérence avec le projet urbain Lyon Part-Dieu, les développements des transports collectifs urbains (TCU) envisagés par le SYTRAL et le projet de nœud ferroviaire lyonnais, dont SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé d'engager maintenant le financement des études de projet de la première tranche de travaux du PEM Lyon Part-Dieu à travers la signature d'une convention avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau et la SPL Lyon Part-Dieu. Cette convention fait suite à une première convention signée le 1er juillet 2016 entre SNCF Réseau, l'État et la Région sur le seul périmètre d'étude de SNCF Réseau, concernant la création des accès "Pompidou", dont la Métropole n'est pas signataire. Les études s'échelonneront jusqu'à début 2018.

La Métropole de Lyon a confié à la SPL Lyon Part-Dieu la mission de réalisation de l'opération d'aménagement du projet Part-Dieu, l'accompagnement de la mutation urbaine et l'ensemble des études urbaines, foncières et commerciales opérationnelles du projet. Dans le cadre de leurs relations, la Métropole de Lyon perçoit les subventions ou participations financières de l'État, la Région, SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau sur la base des dépenses réalisées par la SPL Lyon Part-Dieu.

Les participations des partenaires au financement de ces études "projet" s'établissent comme suit :

	Etat (en € HT)	(en %)	Région (en € HT)	(en %)	Métropole (en € HT)	(en %)	SNCF Gares & Connexions (en € HT)	(en %)	SNCF - Réseaux (en € HT)	(en %)	Total (en € HT)
maîtrise d'ouvrage Métropole	125 000	2,941	125 000	2,941	4 000 000	94,118					4 250 000
maîtrise d'ouvrage Métropole coordination	120 947	17,918	120 947	17,918	313 107	46,386	100 000	14,815	20 000	2,963	675 001
maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions	964 027	22,607	964 027	22,607			2 336 266	54,786			4 264 320
maîtrise d'ouvrage - SNCF Réseaux	1 215 000	47,647	1 215 000	47,647					120 000	4,706	2 550 000
Total convention PRO 2	2 424 974	20,657	2 424 974	20,657	4 313 107	36,741	2 436 266	20,753	140 000	1,193	11 739 321
Pour mémoire convention PRO 1	520 000	43,333	520 000	43,333					160 000	13,333	1 200 000
Total des 2 conventions	2 944 974	22,760	2 994 974	22,760	4 313 107	33,333	2 436 266	18,828	300 000	2,319	12 939 321

Sur la base du traité de concession, la SPL réalise les dépenses suivantes :

- études "projet" : elles font suite aux études de faisabilité et d'avant-projet, et ont vocation à approfondir l'ensemble des éléments techniques qui permettront ensuite de lancer les consultations des entreprises. Elles porteront sur l'ensemble des espaces publics, voiries et infrastructures d'accès au pôle d'échanges,
- études de coordination : elles porteront principalement sur la synthèse technique des études et la gestion des interfaces entre les maîtrises d'ouvrage ; le planning et le phasage global des travaux ; la préparation de la coordination générale des chantiers et de leurs flux ; la communication.

Sur la base de la convention de financement des études relatives à la phase projet (PRO), la Métropole de Lyon percevra :

- au titre des études "projet" réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage : une subvention de la part de la Région de 125 000 € et de la part de l'État de 125 000 €,
- au titre des études de coordination assurées sous sa maîtrise d'ouvrage : une subvention ou participation financière de la part de la Région de 120 947 €, de la part de l'État de 120 947 €, de la part de SNCF Gares & Connexions de 100 000 € et de la part de SNCF-Réseau de 20 000 €.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de financement des études PRO de la 1ère tranche de travaux,
- de solliciter une subvention d'équipement ou une participation financière auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau,
- de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 611 894 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement des études projet de la première tranche de travaux du pôle d'échanges multimodal (PEM) Gare Lyon Part-Dieu à Lyon 3°,

b) - la convention de financement des études relatives à la phase "projet" de la première tranche de travaux à passer entre la Métropole de Lyon, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention et tous les actes y afférent,

b) - solliciter auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions une subvention d'équipement d'un montant de 611 894 € répartie ainsi :

- études PRO :

. État :	125 000 €,
. Région :	125 000 € ;

- études de coordination :

. État :	120 947 €,
. Région :	120 947 €,
. SNCF Gares & Connexions :	100 000 €,
. SNCF Réseau :	20 000 €,

c) - accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 611 894 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 97 784 € en 2017,
- 514 110 € en 2018,

sur l'opération n° OP06O2871.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 500 000 € TTC en dépenses et 711 894 € en recettes.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 1324 - fonction 824 - opération n° OP06O2871.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.